

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



JOURNAL DE L'ENTREPRISE

06 MAI 2026

AU GREFFIER

N° d'entreprise : **0778 780 633**

Nom

(en entier) : **Gourmet Corner Solution**

(en abrégé) : **GCS**

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue Franklin Roosevelt 104 Boîte 29 1330 Rixensart**

Objet de l'acte : Transfert siège social.

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2026

Ordre du jour

1. Décision de transférer le siège social de la SRL

Décisions

La réunion est ouverte à 10h sous la présidence de Madame Élodie Laborde, gérante et associée unique.

La présidente constate que l'intégralité du capital est représentée et que la réunion est dès lors valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

L'Assemblée délibère et passe au vote. Elle décide à l'unanimité ce qui suit, par vote séparé :

1. Le transfert du siège social de la société à l'adresse :

Avenue des Gerfaux 10/34, 1170 Watermael-Boitsfort.

Avec effet au 16/02/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 10h30.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 27/02/2026.

Elodie Laborde.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).